

223C1307
FR0000060618-FS0648

22 août 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

RALLYE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 août 2023, la société anonyme Foncière Euris (103 rue de la Boétie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 août 2023, le seuil de 50% du capital de la société RALLYE et détenir 26 068 935 actions RALLYE représentant 52 137 870 droits de vote, soit 49,26% du capital et 64,87% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière Euris	26 068 935	49,26	52 137 870	64,87
Autres actionnaires ²	94 091	0,18	188 182	0,23
Total	26 163 026	49,43	52 326 052	65,10

Le franchissement de seuil résulte : i) de la réalisation partielle à hauteur de 407 463 titres d'un nantissement d'actions RALLYE par CACIB entre le 9 août et le 15 août 2023 (1 936 659 actions réalisées au 15/08/2023 sur un total de 4 550 000 actions RALLYE nanties) et ii) de la réalisation partielle à hauteur de 432 643 titres d'un nantissement d'actions RALLYE par Natixis entre le 9 août et le 15 août 2023 (1 011 636 actions réalisées au 15/08/2023 sur un total de 3 524 525 actions RALLYE nanties) dans le cadre des opérations non soumises au plan de sauvegarde de la société Foncière Euris.

¹ Sur la base d'un capital composé de 52 925 203 actions représentant 80 375 418 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² A savoir M. Jean-Charles Naouri (369 actions), M. Gabriel Naouri (33 910 actions), M. Franck Hattab (58 307 actions), les sociétés Euris (419 actions), Finatis (741 actions) et Matignon Diderot (345 actions).